

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Séance(s) du mercredi 7 novembre 2012

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

48^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013

Texte du projet de loi – n°235 3

49^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013

Texte du projet de loi – n°235 5

48^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013
Texte du projet de loi – n° 235

SECONDE PARTIE

**MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES
 ET DISPOSITIONS SPÉCIALES**

TITRE I^{ER}

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013 –
 CRÉDITS ET DÉCOUVERTS**

I. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 46

Il est ouvert aux ministres, pour 2013, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de

390 916 117 185 € et de 395 371 039 655 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

(Article 46 du projet de loi)

**Répartition, par mission et programme, des crédits du
 budget général**

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Outre-mer	2 189 938 650	2 040 563 758
Emploi outre-mer	1 405 623 174	1 395 011 174
<i>Dont titre 2</i>	<i>137 654 673</i>	<i>137 654 673</i>
Conditions de vie outre-mer.....	784 315 476	645 552 584

Amendement n° 215 présenté par M. Tuaiva, M. Tahuaïtu et M. Fritch.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 927 614
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conditions de vie outre-mer	10 927 614	0
TOTAUX	10 927 614	10 927 614
SOLDE	0	

Amendement n° 216 présenté par M. Tuaiva, M. Tahuaitu et M. Fritch.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 217 présenté par M. Tuaiva, M. Tahuaitu et M. Fritch.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 242 présenté par M. François-Michel Lambert, Mme Allain et les membres du groupe écologiste.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	9 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	9 000 000	0
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

Après l'article 66

Amendement n° 260 présenté par le Gouvernement.

Le premier alinéa de l'article L. 2335-2-1 du code général des collectivités territoriales est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les communes de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie sont éligibles à ce fonds. »